



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

Troisième concours

3^{ème} épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 16/20

Surpris par la défaite éclairée de la France sous le poids de l'aviation ennemie et de l'avancée furtive de ses blindés à travers les Ardennes, M. Bloch a tenté de mettre en lumière dans l'Étrange défaite l'inaction jugée fautive ou du moins l'absence de stratégie de l'Etat français comme explication à la retraite générale, rendant l'armistice signée en juin 1940, inévitable.

En effet, aux insuffisances sur les moyens engagés avec une artillerie mal et faiblement engagée derrière la ligne Maginot censée prévenir d'une « Blitzkrieg » (guerre éclairée), l'armée française a également dû faire face à une interrogation de ses gradés, et plus largement de la population française, sur l'utilité de la guerre engagée en septembre 1939, c'est à dire ses fins.

Or, l'inadéquation entre les moyens alloués et les fins poursuivies révèle en creux ce qu'exige une attitude stratégique, c'est à dire la capacité (d'une personne physique ou morale) à anticiper les conséquences de ses actes. Pour l'Etat, qui détient le « monopole de la violence légitime » (M. Weber) et qui préexiste à la Nation et à cet égard, donne corps aux fins qu'elle se donne, cette attitude stratégique relève de « l'éthique de responsabilité » (M. Weber), c'est à dire l'exigence d'assurer les missions qui justifient son existence (assurer la sécurité et la prospérité des citoyens).

Aussi, si la notion de stratégie n'est pas totalement absente de la réflexion de l'Etat dans ses modes d'action (monstre froid ; Hobbes dans Le Léviathan) en France mais également dans le monde, l'inadéquation entre les moyens existants et les fins souhaités constitue une singularité française sur l'échiquier international en raison de son manque de culture stratégique. Or, cette situation pose deux séries de difficultés au regard des enjeux du 21^e siècle. D'une part, la contrainte budgétaire et la concurrence de multiples acteurs (capitaine d'industrie, philanthrope, universités prestigieuses, puissances émergentes..) limitent les capacités d'action de l'Etat dans la sphère publique, c'est à dire ses moyens. D'autre part, conséquence de ses moyens limités, les missions de l'Etat (assurer le « vivre ensemble » de Renan dans un pays épris d'une « passion de l'égalité » décrite par Tocqueville ; refuser de se voir imposer un modèle étranger) sont menacées.

En effet, le vivre ensemble suppose le maintien d'un service public de qualité, ambition délicate vu la contrainte financière tandis que le refus d'imposition d'un modèle étranger implique l'indépendance, difficilement effective à l'heure de l'interdépendance des flux et des sociétés.

Dès lors, s'interroger sur l'Etat stratège au 21^e siècle revient à rechercher les enjeux liés à l'inadaptation de l'Etat, et compte tenu du risque que fait peser sa faible culture stratégique, d'identifier les leviers permettant un renforcement de cette culture.

Doté d'une attitude stratégique, consubstantielle à son développement, l'Etat français n'est toutefois pas parvenu à développer une culture de la stratégie adaptée aux enjeux du 21^e siècle (I).

Compte tenu des risques que fait peser l'inadaptation de l'Etat à ces enjeux sur le maintien du rang de la France ou la dislocation du lien social, une redéfinition de la culture stratégique se révèle nécessaire (II).

*

*

*

I. Si la culture stratégique n'est pas absente dans l'organisation et le fonctionnement de l'Etat, elle se révèle inadaptée aux enjeux économiques, numériques et politiques du 21^e siècle.

I - A / L'Etat stratège est une exigence qui pré existe aux enjeux du 21^e siècle.

La culture stratégique n'est pas étrangère à l'Etat, pris au sens générique (c'est à dire tous les Etats) car son existence puis son développement ultérieur est conditionné par le fait qu'il agit dans un espace-temps propre, qui survit aux populations et qu'il dispose de pouvoirs exorbitant de droit commun pour mettre en œuvre les décisions prises. Ainsi, l'Etat n'est ni moral, ni immoral, il se révèle a-moral (Hobbes), ce qui signifie que la fin justifie les moyens dans une rationalité pure qui suppose, à défaut de développer une culture stratégique, une attitude stratégique.

Cette attitude stratégique, qui permet donc la naissance et le développement de l'Etat se retrouve en France dans des domaines très variés tout au long des siècles derniers. Ainsi, en matière de relations internationales (stratégie d'alliance lors des croisades, au cours de la Guerre de 30 ans, des deux Guerres Mondiales, dans la découverte du St Laurent par J. Cartier..), dans le domaine économique (colbertisme pour Louis 14 ; Préambule de la Constitution de 1946 à forte tonalité sociale ; Commissariat Général au Plan) ou encore dans la définition du champ de la propriété des personnes publiques (inaliénabilité des droits de la Couronne par l'Edit de Moulins en 1566 et imprescriptibilité par l'Edit de Colbert de 1667, bien considéré comme patrimoine stratégique, d'où l'intérêt de ces Edits), l'attitude stratégique de l'Etat se révèle proluxe.

Toutefois une culture stratégique se développe plus nettement sous le poids de l'éclosion du capitalisme financier, en particulier dans les années 1980-1990.

Ainsi, si l'attitude stratégique était jugée essentiel au développement de l'Etat, la culture stratégique vise à prendre en compte les évolutions du monde et notamment ses nouveaux équilibres. Par exemple, en matière économique, la création de la loi organique relative aux lois des finances (LOLF) en 2001 vise à insuffler une culture de la performance aux administrations publiques ; l'Agence des Participations de l'Etat investit en fonds propre dans des secteurs jugés «stratégique» (industrie, défense, aéronautique) pour la souveraineté nationale ; la Cour des Comptes tente de diffuser une culture stratégique de la transparence, de l'efficience et de lisibilité des comptes publics à travers ses rapports publics et certification des comptes des administrations publiques.

Dans le domaine commercial, la France s'oppose plus énergétiquement qu'auparavant à ce qu'elle considère être un secteur stratégique (défense de la «diversité culturelle» et des AOP) depuis les Accords de Marakkech de 1994 du GATT en plaidant pour une «exception culturelle». Enfin, dans un domaine aussi large que l'aménagement du territoire, la France fait office de pionnière pour défendre une ambition stratégique : organiser de la manière la plus efficiente un territoire, essentiellement agricole jusqu'à la moitié du 20^e siècle, tandis que de nombreux pays

du monde occidental considèrent cette notion d'aménagement comme étrangère à leurs politiques publiques stratégiques (Allemagne, Royaume-Uni par exemple).

I. B / Toutefois cette culture stratégique s'est révélée inadaptée aux enjeux du 21^e siècle

Si les enjeux sont variés et multiformes, c'est d'abord la contrainte budgétaire (déficit sous les critères européens de 3% du PIB, dette avoisinant les 100% de PIB en 2019) qui limite les capacités d'action de l'Etat et permet une prise de conscience de l'urgente nécessité pour l'Etat de connaître une mutation profonde. En somme, au delà de l'efficacité dans l'action, l'Etat stratège doit aujourd'hui devenir «efficient», c'est à dire «faire mieux, avec moins».

Quatre enjeux majeurs méritent d'être relevés pour l'Etat au 21^e siècle

- d'abord, l'adéquation du système éducatif aux besoins du monde du travail vu notamment la persistance d'un chômage des jeunes élevé ;
- la transformation numérique, face aux vagues successives des révolutions qui impactent ce champ (3^e, 4^e bientôt 5^e révolution numérique) nécessitant un accompagnement des publics les plus éloignés de ces outils, en particulier les retraités (enjeu de l' «administration digitale» ou e-administration dont la Lettonie s'est fait le champion en Europe).
- la transition écologique, car le réchauffement climatique pose la question de l'accessibilité des citoyens aux solutions durables (rénovation des logements thermiques, accès à l'eau potable, adaptation de la logique du «tout urbain» pour faire face à la multiplication de la construction de logements non durables...)
- les mutations géopolitiques, avec en particulier l'émergence d'Etat-continent (Russie, Chine, dans une moindre mesure Turquie) qui remettent en cause les équilibres fragiles issus de l'après - 1945.

Or, face à ces enjeux du 21^e siècle, la culture stratégique française se révèle inadaptée.

En effet, ces évolutions nationales et mondiales se font jour dans un contexte de diffusion d'un capitalisme financier, dans lequel l'espace-temps se modifie (abolition des frontières et immédiateté grâce au numérique), où la compétition internationale des Nations s'accélère (guerres commerciales ; enjeu de l'exploitation de l'Arctique comme nouvelle route maritime), engendrant une inadéquation entre les moyens et fins de l'Etat plus profonde.

En effet l'enjeu budgétaire illustre que la culture de la performance ne s'est pas diffusée pleinement à l'Etat (rapports successifs sur la mise en œuvre de la LOLF par l'Etat), les financements pour permettre une adéquation entre les besoins du monde du travail et les qualifications révèlent un sous-investissement chronique. En matière numérique, le retard pris dans la diffusion de la culture de la digitalisation obère les chances d'affecter à brève échéance les effectifs de la fonction publique occupés à cette tâche sur d'autres missions jugées plus stratégiques.

Si dans le domaine écologique les moyens financiers apparaissent dérisoires face à l'échelle du problème (coordination Internationale) et une nécessaire prise de conscience individuelle pour faire évoluer les comportements, c'est davantage dans le domaine des relations internationales que l'action française apparaît limitée. Certes, la France est une puissance écoutée, à défaut d'être entendue, mais elle ne dispose pas de la taille critique pour peser seule sur la scène internationale à l'inverse de la Chine qui multiplie les différentes réalisations de ses routes de la soie où des milliardaires, parfois philanthrope, comme B. Gates, qui doté d'un budget annuel de 4,7 Mds de dollars affectés à sa fondation est actif dans des domaines aussi variés que la l'agriculture, l'éducation ou la santé (traitement de la polio en Afghanistan et Pakistan à travers sa fondation).

Dès lors, la France doit faire évoluer sa culture stratégique si elle a l'ambition de mettre en adéquation ses missions avec ses moyens.

II. Les risques que font peser l'inadaptation de l'Etat insuffisamment stratège justifient la redéfinition de ses actions.

II.A / Face à une inadaptation de l'Etat aux enjeux du 21^e siècle, le risque d'un déclassé ou de la dislocation du lien social est élevé.

- L'Etat non stratège risque d'abord d'être déclassé.
Pour reprendre les exemples précédents, en matière éducative, les mauvais résultats sur l'enquête PISA (26^e sur 70 en 2016, en recul par rapport à 2012) font peser un risque de réputation aux universités françaises, obérant leur capacité à attirer et lever des fonds notamment pour la recherche.
Dans les relations internationales, alors que la stratégie n'est pas absente au sein de ses partenaires et concurrents (protection des entreprises américaines, jugées «stratégiques», des investissements étrangers ; définition de nouvelles ambitions chinoises par le Conseil du Peuple...), la France court le risque d'être déclassée si elle n'affecte pas davantage de moyens à son armée et sa diplomatie dans la compétition internationale, sous réserve qu'elle maintienne son ambition de peser sur les évolutions internationales.
- L'Etat non stratège court également le risque d'être contourné. Ainsi, la philanthropie d'acteurs comme B. Gates met en concurrence l'Etat et ces acteurs privés dans des domaines où la puissance publique détenait un monopole (santé, soins, éducation). Or, ce contournement de l'Etat peut mettre à mal le pacte social car l'une des missions de l'Etat stratège est de protéger (à travers des autorités administratives indépendantes comme la CNIL, l'ARCEP, l'ANSSI par exemple), afin d'offrir un service public de qualité.

Ainsi, au-delà de la contrainte financière, le risque de dislocation du lien social, dont l'impact sur la pérennité de la vitalité démocratique est réel (D. Schnappe, La Communauté des citoyens) justifie une redéfinition des missions et du périmètre de l'Etat pour qu'il soit davantage stratège.

II.B / Une redéfinition du périmètre de l'action public, un renforcement de l'ambition éducative et une meilleure gouvernance peuvent créer les conditions d'un Etat pleinement stratégique.

- D'abord la redéfinition de la stratégie n'est efficace que si elle s'appuie sur les atouts du modèle français. Il en est ainsi de son modèle redistributif, hier moqué aujourd'hui vanté sur la scène internationale, y compris dans des Etats où le capitalisme financier a un poids important (Royaume-Uni, Etats Unis).
En effet, la progression des inégalités mondiales, qui a rendu possible cette évolution des mentalités a été largement commentée après la parution du livre de T. Piketty Le Capital, y compris aux Etats-Unis.
Aussi, la laïcité, source de modération dans l'approche des religions permet à l'Etat français de se poser comme modèle et de peser, stratégiquement, sur les évolutions en cours au Moyen-Orient, à travers notamment ses liens avec les Chrétiens Maronites du Liban ou les Coptes d'Egypte à l'heure de la revanche de Dieu (G. Kepel), c'est à dire un retour du fait religieux sur la scène internationale.

Au-delà, le périmètre de l'action publique doit être revu pour rendre l'Etat plus stratège, c'est à dire garder une qualité de service public mais le rendre plus efficient vu la contrainte budgétaire. Ainsi, une réduction des dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement dans les secteurs stratégiques au regard des enjeux du 21^e siècle doit être envisagée, éventuellement à l'occasion d'une revue de l'ensemble des politiques publiques des administrations comme le préconise la Cour des Comptes et pas du seul Etat (écueil de la RGPP en 2007)

Ensuite, l'éducation, enjeu essentiel doit être une priorité pour l'Etat qui a l'ambition d'être stratège car en donnant sa chance aux plus talentueux (article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 16 août 1789), l'Etat-stratège bénéficie d'agents publics et de salariés, pour les emplois non-publics, motivés et dynamiques permettant un renforcement de la culture civique. La promesse républicaine d'égalité des chances, à travers un effort supplémentaire sur les moyens dans les zones prioritaires peut se matérialiser par un dédoublement des classes au niveau du collège et par des seules classes élémentaires comme cela est le cas depuis 2017.

Enfin, l'amélioration de la gouvernance, à travers des institutions plus démocratiques, partenariale (J. Habermas) peut permettre à l'Etat stratège un intérêt renouvelé des citoyens, condition de l'acceptation de ses décisions. Ainsi, le référendum d'initiative partagée de l'article 11 de la Constitution peut voir ses conditions d'activation élargies.

*

L'effectivité de la culture stratégique de l'Etat bute sur les enjeux du 21^e siècle, ce qui justifie une redéfinition de sa culture stratégique.

Aussi, au delà des moyens déployés, les missions de l'Etat, c'est à dire ses fins, doivent probablement évoluer pour prendre en compte le besoin de protection grandissant de la société.

*

*

*